

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Centre Éducatif Bouge O Max Inc. | Numéro de permis 2024044 | Date d'inspection Le 09 octobre 2024 | |
| Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max 2 | | Numéro de téléphone (506) 473-1090 | |
| Adresse 475 rue de l'Église Saint-André NB E3Y 2Y2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.
Les enfants sont à l'extérieur lors de ma visite.
À la demande de l'administratrice, une vérification a été faite pour le nouveau parc extérieur clôturer ainsi que les mesures.
L'administratrice m'informe que la surface protectrice est suffisante selon les manuels du fabricant pour le dôme, les balançoires et une structure de jeu avec une glissade.
L'ombrage nécessaire pour 60 espaces est de 27m².
Le parc extérieur est de 119 (36.27m²) pieds X 111 (33.83m²) pieds, le parc permet plus de 60 espaces.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 octobre 2024

Date

original signé par
Mylène Bourgoïn

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 octobre 2024

Date